

À une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Énergie, tenue le 16 décembre 2025 vers les 19 h à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de monsieur Maxime Trudel, les membres suivants :

Monsieur Christian Amyot, membre du personnel d'encadrement

Madame Caroline Boucher, membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel

Monsieur Simon Charlebois, membre de la communauté possédant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles

Madame Laurence Héroux, vice-présidente, membre parent d'un élève - District Maskinongé

Monsieur Marc Laflamme, membre du personnel enseignant

Madame Andrée-Anne L'Heureux, membre du personnel de soutien

Madame Élise Litalien, membre des directions d'établissement

Madame Marilyn Masse, membre de la communauté possédant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines

Madame Véronique Perron, membre de la communauté issue du milieu municipal, des affaires, de la santé ou des services sociaux

Madame Caroline Pronovost, membre parent d'un élève - District Mékinac

Monsieur David Richer, membre parent d'un élève - District Shawinigan-Grand-Mère

Madame Mylène St-Hilaire, membre du personnel professionnel non enseignant

Mesdames Laurence Héroux et Caroline Pronovost ainsi que monsieur Marc Laflamme participent à la séance par TEAMS.

Participe à cette séance, la directrice générale intérimaire, madame Rosemarie Boucher.

Sont aussi présents :

Me Jean-François Gamache, directeur du Service du secrétariat général et secrétaire général;

Madame Isabelle Vincent, membre du personnel d'encadrement, sans droit de vote.

Monsieur Alain Gravel, directeur du Service des ressources financières quitte vers 20 h 05, après la considération du sujet du Service des ressources financières.

Madame Geneviève Buist, protectrice régionale de l'élève, est présente pour la présentation de son rapport et quitte vers 19 h 45.

L'absence de public est constatée.

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CA23 1225 :

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Richer et résolu par le conseil d'administration que l'ordre du jour décrit au document CA 1225-01 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2. Assermentations

La directrice générale intérimaire, madame Rosemarie Boucher, procède à l'assermentation, tel que stipule l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, de madame Caroline Boucher, membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel et de madame Marilyn Masse, membre de la communauté possédant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines. Ces assermentations sont déposées au livre des procès-verbaux du Centre de services scolaire de l'Énergie.

3. Résolutions en bloc

3.1 Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

RÉSOLUTION CA24 1225 :

CONSIDÉRANT que chaque membre présent du conseil d'administration a reçu copie du procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2025 au moins six heures avant le début de la présente séance, le secrétaire général est dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par madame Andrée-Anne L'Heureux et résolu par le conseil d'administration d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de cette réunion inscrit sur le document CA 1225-02.

Adoptée à l'unanimité.

4. Intervention du public

Aucun public.

5. Présentation du rapport de la protectrice régionale de l'élève

Madame Geneviève Buist, protectrice régionale de l'élève, présente son rapport du protecteur régional de l'élève 2024-2025 et répond aux questions qui lui sont adressées.

6. Sujets de la présidence

Aucun sujet.

7. Sujet de la Direction générale

7.1 Adoption du rapport annuel 2024-2025

RÉSOLUTION CA25 1225 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique*, que le Centre de services scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec le ministre;

CONSIDÉRANT que la Direction générale a élaboré, notamment en collaboration avec les Services éducatifs et complémentaires (jeunes) et les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, le rapport annuel 2024-2025;

IL EST PROPOSÉ par madame Mylène St-Hilaire et résolu par le conseil d'administration d'adopter le rapport annuel 2024-2025 du Centre de services scolaire de l'Énergie, tel que décrit au document CA 1225-03;

QU'il demeure entendu, en conformité avec la loi, qu'une séance publique d'information, à laquelle sera invitée à participer la population, sera tenue ultérieurement.

Adoptée à l'unanimité.

8. Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

8.1 Déclaration et engagement

En conformité avec l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, le secrétaire général, Me Jean-François Gamache, atteste avoir reçu la déclaration d'engagement signée des membres suivants :

- Madame Marilyn Masse.

8.2 Déclaration d'intérêts

En conformité avec l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, le secrétaire général, Me Jean-François Gamache, atteste avoir reçu les déclarations d'intérêts des membres suivants :

- Madame Marilyn Masse;
- Monsieur David Richer.

9. Sujet du Service des ressources financières

9.1 États financiers 2024-2025

RÉSOLUTION CA26 1225 :

CONSIDÉRANT que le Service des ressources financières a finalisé la production des états financiers pour l'exercice s'étant clos le 30 juin 2025;

CONSIDÉRANT que lesdits états financiers ont été soumis au processus d'audit par la firme indépendante *Mallette SENCRL, comptables professionnels agréés*;

CONSIDÉRANT que les états financiers 2024-2025 ont fait l'objet d'une présentation et d'une analyse au comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par madame Véronique Perron et résolu par le conseil d'administration de recevoir le document CA 1225-04 relatif aux états financiers 2024-2025.

Adoptée à l'unanimité.

10. Sujets des Services éducatifs et complémentaires (jeunes)

10.1 Politique d'admission, d'inscription et de transfert d'élèves

RÉSOLUTION CA27 1225 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, que le Centre de services scolaire de l'Énergie doit établir ses critères d'inscription des élèves;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Énergie a adopté la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et au transfert des élèves* au secteur de la formation générale (préscolaire, primaire et secondaire) en date du 17 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire souhaite apporter des modifications à ladite politique;

CONSIDÉRANT que les consultations auprès des directions d'établissement et de services du Centre de services scolaire de l'Énergie, du comité de parents et du Syndicat de l'enseignement de la Mauricie ont été effectuées et qu'ils ont eu l'opportunité de faire part de leurs commentaires;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Simon Charlebois et résolu par le conseil d'administration que la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et au transfert des élèves* au secteur de la formation générale (préscolaire, primaire et secondaire) soit adoptée telle que décrite au document CA 1225-05.

Adoptée à l'unanimité.

10.2 Services éducatifs dispensés en 2026-2027

RÉSOLUTION CA28 1225 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*, que le Centre de services scolaire de l'Énergie détermine les services éducatifs dispensés par les écoles;

CONSIDÉRANT que les consultations auprès des directions d'établissement et de services du Centre de services scolaire de l'Énergie, du comité de parents et du Syndicat de l'enseignement de la Mauricie ont été effectuées et qu'ils ont eu l'opportunité de faire part de leurs commentaires;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Christian Amyot et résolu par le conseil d'administration que les services éducatifs dispensés par les écoles du Centre de services scolaire de l'Énergie en 2026-2027 soient adoptés tels que décrits au document CA 1225-06.

Adoptée à l'unanimité.

10.3 Calendrier scolaire 2026-2027

RÉSOLUTION CA29 1225 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique*, que le Centre de services scolaire de l'Énergie établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT que les consultations auprès des directions d'établissement et de services du Centre de services scolaire de l'Énergie, du comité de parents et du Syndicat de l'enseignement de la Mauricie ont été effectuées et qu'ils ont eu l'opportunité de faire part de leurs commentaires;

IL EST PROPOSÉ par madame Élise Litalien et résolu par le conseil d'administration que le calendrier scolaire 2026-2027 des ordres d'enseignement primaire et secondaire soit adopté tel que décrit au document CA 1225-07.

Adoptée à l'unanimité.

10.4 Document d'information des écoles à vocation particulière et programme Arts-études 2026-2027

RÉSOLUTION CA30 1225 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, que le Centre de services scolaire de l'Énergie établit les critères d'inscription des élèves pour les écoles à vocation particulière et pour le programme Arts-études;

CONSIDÉRANT que les consultations auprès des directions d'établissement et de services du Centre de services scolaire de l'Énergie, du comité de parents et du Syndicat

de l'enseignement de la Mauricie ont été effectuées et qu'ils ont eu l'opportunité de faire part de leurs commentaires;

IL EST PROPOSÉ par madame Véronique Perron et résolu par le conseil d'administration d'adopter les critères d'inscription 2026-2027 des élèves pour les écoles à vocation particulière et pour le programme Arts-études tels que décrits au document CA 1225-08.

Adoptée à l'unanimité.

11. Sujets du Service du secrétariat général

11.1 Modification - Actes d'établissement 2025-2026

RÉSOLUTION CA31 1225 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, que, chaque année, le Centre de services scolaire de l'Énergie établit un *Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles*;

CONSIDÉRANT, par la suite et compte tenu de ce plan, que le Centre de services scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que des modifications à l'acte d'établissement de l'école de l'Énergie, adopté par la résolution CA38 1224, sont requises;

CONSIDÉRANT que les consultations ont été faites auprès du comité de parents et du conseil d'établissement concerné par les modifications;

IL EST PROPOSÉ par madame Mylène St-Hilaire et résolu par le conseil d'administration que soit adopté le document Actes d'établissement 2025-2026 tel que décrit au document CA 1225-09.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 Adoption du plan triennal 2026-2029, de la liste des écoles et des centres et des actes d'établissement 2026-2027

RÉSOLUTION CA32 1225 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, que, chaque année, le Centre de services scolaire de l'Énergie établit un *Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles*;

CONSIDÉRANT, par la suite et compte tenu de ce plan, que le Centre de services scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que les consultations requises préalablement à l'adoption de ce plan, de la liste des écoles et des centres ainsi que des actes d'établissement ont été faites auprès des municipalités du territoire du Centre de services scolaire de l'Énergie, du comité de parents et des conseils d'établissement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Simon Charlebois et résolu par le conseil d'administration d'adopter :

- Le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2027 à 2028-2029, décrit au document CA 1225-10;
- La Liste des écoles et des centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes 2026-2027, décrite au document CA 1225-11;
- Les Actes d'établissement des écoles et des centres 2026-2027 décrits au document CA 1225-12.

Adoptée à l'unanimité.

11.3 Nomination ressource externe - Comité d'enquête

RÉSOLUTION CA33 1225 :

CONSIDÉRANT le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*;

CONSIDÉRANT l'article 26 de ce règlement stipulant qu'un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie doit être formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au règlement;

CONSIDÉRANT que ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une démission, il y a une vacance à l'un des trois postes du comité;

CONSIDÉRANT la volonté des cinq centres de services scolaires de la Mauricie et du Centre-du-Québec de partager les mêmes ressources au sein de leur comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie respectif en raison des contraintes de disponibilité des experts visés;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par les cinq centres de services scolaires afin de recruter une personne répondant aux exigences du règlement, soit :

- Posséder une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;
- Être un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;
- Posséder une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique;

CONSIDÉRANT que la candidature proposée permet de répondre aux exigences du règlement, à savoir :

- Posséder une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;
- Posséder une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique;

IL EST PROPOSÉ par madame Mylène St-Hilaire et résolu par le conseil d'administration de nommer Me Éric Hamelin au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie pour une durée de 5 années.

Adoptée à l'unanimité.

12. Sujet du Service du transport scolaire

12.1 Tarification des services optionnels pour 2026-2027

RÉSOLUTION CA34 1225 :

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Énergie détermine les tarifs pour le transport du midi et les services optionnels du transport scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de transport a signifié son accord avec la modification de la tarification;

IL EST PROPOSÉ par madame Véronique Perron et résolu par le conseil d'administration que soit adoptée la tarification 2026-2027 pour le transport scolaire telle que décrite dans le document CA 1225-13 et que la directrice générale intérimaire, madame Rosemarie Boucher, soit autorisée à signer tous les documents nécessaires en lien avec l'application de ces tarifs.

Adoptée à l'unanimité.

13. Sujet du Service des ressources matérielles

13.1 Mainlevée sur un droit de propriété à Shawinigan – Lot 3 461 347

RÉSOLUTION CA35 1225 :

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Énergie a vendu le 4 décembre 1981 à la Ville de Shawinigan, l'immeuble situé au 253, de la 3^e rue de la Pointe à Shawinigan, anciennement connu comme étant l'école Saint-Bernard;

CONSIDÉRANT que l'acte de vente était conclu sous condition que l'immeuble ne serve qu'à des fins publiques et communautaires;

CONSIDÉRANT que la Ville de Shawinigan avait soumis une demande au Centre de services scolaire de l'Énergie pour faire lever cette condition à l'acte de vente aux fins de pouvoir céder le fonds de terrain à une tierce partie;

CONSIDÉRANT qu'aucun droit, privilège ou bénéfice découlant de cette obligation inscrite aux actes de vente précédents ne peut s'appliquer pour le Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Énergie avait transmis une demande d'autorisation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour lever la condition de vente ci-avant décrite et que celle-ci a été obtenue;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Christian Amyot et résolu par le conseil d'administration, que soit signé un acte de mainlevée à préparer par la Ville de Shawinigan avec les professionnels notaires de son choix;

QUE madame Rosemarie Boucher, directrice générale intérimaire, soit désignée pour signer tout document utile et requis à la levée de cette condition pour et au nom du Centre de services scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

14. Autres sujets

15. Redditions de comptes

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des redditions de comptes préparées par les services relativement aux décisions prises en vertu du *Règlement de délégation de pouvoirs*.

- Redditions des Services éducatifs et complémentaires (jeunes);
- Redditions du Service des ressources humaines;
- Redditions du Service des ressources matérielles;
- Redditions du Service du secrétariat général;
- Redditions de la Direction générale.

16. Clôture de la réunion

RÉSOLUTION CA36 1225 :

IL EST PROPOSÉ par madame Mylène St-Hilaire et résolu par le conseil d'administration que soit déclarée close la présente réunion du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Énergie, vers les 20 h 57.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENT



SECRÉTAIRE


